



Bruxelles, le 11 janvier 2022
(OR. en)

5170/22

LIMITE

EF 4
ECOFIN 24
ENV 16
SUSTDEV 4

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
Objet:	Conclusions du Conseil sur le rapport spécial 22/2021 de la Cour des comptes européenne, intitulé "Finance durable: L'UE doit agir de façon plus cohérente pour réorienter les financements vers les investissements durables" - Approbation

1. Le 20 septembre 2021, la Cour des comptes européenne a publié le rapport spécial visé en objet¹.
2. En application des règles énoncées dans les conclusions du Conseil visant l'amélioration de l'examen des rapports spéciaux² établis par la Cour des comptes, le Comité des représentants permanents a chargé, le 29 septembre 2021, le Comité des services financiers d'examiner le rapport spécial conformément à ces règles.

¹ Ce rapport spécial est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour des comptes, à l'adresse suivante: <http://eca.europa.eu>.

² Doc. ST 7515/00 FIN 127 + COR 1.

3. En conséquence, la Cour des comptes européenne a présenté le 6 octobre 2021 son rapport au Comité des services financiers, qui a ensuite élaboré un projet de conclusions du Conseil. Ces conclusions ont été approuvées par le Comité économique et financier le 10 janvier 2022³.
4. Au vu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer l'accord intervenu au sein du Comité économique et financier et à recommander que le Conseil approuve, en point "A" de l'ordre du jour de l'une de ses prochaines sessions, les conclusions du Conseil figurant dans le document ST 5171/1/22 REV 1.

³ Doc. ST 5171/1/22 REV1.